

1921-2021 : il y a cent ans, le 10^e au sortir de la Grande Guerre

Le 28 janvier 1921, alors que l'inhumation du Soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe marque l'épilogue de la Grande Guerre, la vie reprend son cours dans le 10^e. Plongée dans notre arrondissement d'il y a cent ans.



La guerre avait fait affluer les réfugiés à Paris, mais l'explosion démographique s'est calmée. Cependant le 10^e recense encore 145 722 habitants, soit 60% de plus qu'aujourd'hui. Pour la société et l'économie comme pour les personnes, le gouvernement Millerand a fort à faire. À Paris, le Conseil municipal est bien relayé par le dynamisme de la société civile.

Déjà, l'état sanitaire de Paris est préoccupant. Les retours des derniers soldats rescapés se tarissent à la gare de l'Est et à la gare du Nord. L'hôpital militaire Villemin (ancien couvent des Récollets) les accueille encore, mais c'est tous les civils qu'il doit soigner de la tuberculose, intensifiée par la guerre et portée par la surpopulation et l'habitat insalubre. Dans le même objectif, la Ville ouvre un dispensaire, rue Bichat, quelques mois après le premier vaccin donné à un petit parisien.

La reprise économique ne fait que commencer. Certaines entreprises ont su s'adapter, comme le corsetier Clavierie, sur le faubourg Saint-Martin, qui s'est mis à fabriquer des prothèses pour mutilés. Les chômeurs, nombreux, sont secourus depuis 1914 par le fonds national de chômage, qui complète les caisses de secours communales ou mutualistes. Celles des syndicats, si nombreux et actifs dans le 10^e, contribuent à la recherche d'emploi, comme le font des associations charitables, corporatives ou d'anciens combattants.

Les femmes, souvent veuves ou orphelines (plus de 100 000 Parisiens sont morts au combat), sont particulièrement démunies.

Les démobilisés reprennent les métiers qu'elles ont exercés pendant la guerre, et elles sont mal reconnues comme chômeuses. Leur droit de vote, accepté par les députés en 1919, mais refusé par le Sénat, est encore loin, même pour les élections municipales, comme le Conseil municipal l'a plébiscité en 1921. La loi de 1920 réprime avortements et contraception. Leur revendication fera condamner la féministe Jeanne Humbert, qui passera un an de sa peine à la Prison Saint-Lazare du faubourg Saint-Denis (l'actuelle médiathèque Françoise Sagan).

Quant au coût de la vie, il reste si élevé que la Ville prolonge de dix-huit mois les baraques Vilgrain qu'elle a créées – comme celle, immense, de la place de la République – pour rendre « les produits de première nécessité » abordables.

Rien d'étonnant à ce que les mouvements sociaux et politiques soient en plein remous. Le Parti socialiste, la CGT se scindent. Le nouveau Parti communiste s'installe au 120, rue La Fayette et le nouveau syndicat CGTU au 211, avec le journal qu'il fonde, *Le Peuple*.

Trois quotidiens majeurs sont déjà implantés dans le 10^e : *Le Matin* (où écrit Colette) est boulevard de Strasbourg, *Le Petit Parisien* (« le plus fort tirage des journaux du monde entier ») et *L'Excelsior* (où Albert Londres est reporter) font maison commune rue d'Enghien.

En dépit de la crise, les spectacles affichent complet. Les vieux cafés-concerts du boulevard de Strasbourg, la Scala, l'Eldorado, mélangent music-hall et comédies. Mistinguett, ancienne de l'Eldorado, joue *Madame Sans-Gêne* à la Porte Saint-Martin, et à la Renaissance, on joue *Mon homme*, de Francis Carco. Gémier fait jouer au Théâtre Antoine le drame réaliste espagnol *Dolorès*, mais c'est au Louxor flambant neuf – une des 16 salles du 10^e – qu'on voit le film d'André Antoine *La Terre*, d'après Zola. En face de la Mairie, le Consortium loue les films Pathé et vend tout le matériel de projection.

Au Concert Mayol, rue de l'Échiquier, Maurice Chevalier anime la revue *Paris en shimmy-se*. Bientôt Paris chantera avec lui *Dans la vie faut pas s'en faire*. C'est le début des Années folles !

Dominique A. Delord

infos+ Retrouvez plus d'informations sur le site d'Histoire & Vies du 10^e : hv10.org

Depuis le 18 janvier, à l'initiative de la Ville de Paris, en lien avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France et les professionnels de santé, 19 centres de vaccination contre la Covid-19 ont ouvert dans la capitale.

Le centre de vaccination du 10^e est localisé au 38, quai de Jemmapes. La prise de rendez-vous est obligatoire :

- par téléphone au numéro unique national : 0800 009 110
- par téléphone via le numéro d'infos de la Ville de Paris : 3975
- en ligne sur le site national : www.sante.fr
- en ligne via la plateforme Doctolib : www.doctolib.fr

À ce stade, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, peuvent se faire vacciner :

- les personnes âgées de plus de 75 ans
- les personnes présentant des pathologies graves (après avis de leur médecin traitant)

infos+ : Retrouvez toutes les infos sur les centres de vaccination parisiens sur paris.fr